2026 - 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2026

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION	
8 octobre 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	24
Absents	5
Procurations	5
RÉSULTAT DU VOTE	
Votant	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Objet

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR LE SYNDICAT HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT

Reçu en Préfecture
Le

Publié ou notifié,
Le

Le Maire,

Le quatorze octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT-ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, maire.

Étaient présents :
Mesdames et Messieurs – ARDERIU – ANDRAU – GADAL – LABAT – BERGOUGNIOU – TERKI – COURADETTE – ABDELAOUI – MAUTRAY – COSTES – AZAR – DALLA-BARBA – ESTEZET – VIEU – FOURCADE – LUMEAU – REVOLLIER – SALABERT – BLAIS – VITAL – FALIERES – DURON – LATOUR – ESCANDE

Absents et excusés :
Mesdames et Messieurs SANNI-RODRIGO, PRIEUR, PONS, ROUQUETTE, BENSAÏD.

Procurations :
En application de l'article L 2121-20 du CGCT
Mme SANNI-RODRIGO a donné procuration à M. BERGOUGNIOU
Mme PRIEUR a donné procuration à M. ARDERIU
M. PONS donne procuration à Mme ANDRAU
M. ROUQUETTE a donné procuration à M. COURADETTE
Mme BENSAÏD a donné procuration à M. GADAL

Secrétaire de séance :
M. Clément GADAL
En application de l'article L 2121-15 du CGCT

--

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.2121-33,

M. le Maire expose :

La commune étant membre du Syndicat Haute-Garonne Environnement (HGE), il est nécessaire de désigner nos représentants qui participeront aux Assemblées Générales de HGE.

A la demande de HGE, il s'agit de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Il est proposé de désigner :
- Titulaire : Franck COURADETTE
- Suppléante : Cécile REVOLLIER

Acte certifié exécutoire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

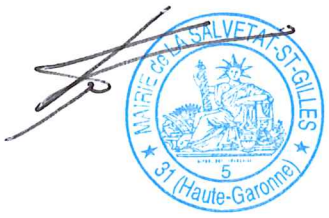
L'EXPOSÉ DE M. LE MAIRE ENTENDU,
LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE M. Franck COURADETTE, délégué titulaire et Mme Cécile REVOLLIER, déléguée suppléante.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus,
Les signatures figurent au registre.

Secrétaire de séance,
Clément GADAL

Le Maire,
François ARDERIU



Acte certifié exécutoire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.